

2024-0235  
2024-01-24

**[Container]**

**GROUPE 2 4 HERBICIDES**

**OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup>**

Concentré Émulsifiable

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX).**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

Pour une suppression ou la répression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps, d'avoine, brome et Groupe de Cultures 17.

PRINCIPE ACTIF:

Florasulam	2,5 g/L
Fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle)	100 g/L
MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle)	350 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – POISON  
IRRITE LA PEAU**



No D'HOMOLOGATION. 35082 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour obtenir de l'aide médicale d'urgence et pour des questions sur la santé ou la sécurité, appeler ProPharma Group au 1 877-250-9291 (24 heures sur 24)  
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

CONTENU NET: 1 L à vrac

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

**MISES EN GARDE**

2024-0235  
2024-01-24

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.

Laver IMMÉDIATEMENT le concentré de la peau ou des yeux. Après utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

**NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

**NE PAS** utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer uniquement le produit lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS appliquer par voie aérienne.**

#### **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale

2024-0235  
2024-01-24

à ballonnet.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matériaux absorbants et jetez les déchets.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

#### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

2024-0235

2024-01-24

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2024-0235  
2024-01-24

**[Booklet]**

**GROUPE 2 4 HERBICIDES**

**OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup>**

Concentré Émulsifiable

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX).**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

Pour une suppression ou la répression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps, d'avoine, brome et Groupe de Cultures 17.

PRINCIPE ACTIF:

Florasulam	2,5 g/L
Fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle)	100 g/L
MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle)	350 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – POISON  
IRRITE LA PEAU**



No D'HOMOLOGATION. 35082 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour obtenir de l'aide médicale d'urgence et pour des questions sur la santé ou la sécurité, appeler ProPharma Group au 1 877-250-9291 (24 heures sur 24)  
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)**

CONTENU NET: 1 L à vrac

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.**  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, MB R3B 0X1  
1-855-264-6262

2024-0235  
2024-01-24

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.

Laver **IMMÉDIATEMENT** le concentré de la peau ou des yeux. Après utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

**NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

**NE PAS** utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer uniquement le produit lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS appliquer par voie aérienne.**

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage

2024-0235  
2024-01-24

un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matériaux absorbants et jetez les déchets.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

#### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut

2024-0235  
2024-01-24

être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable..

### **INFORMATION GÉNÉRALE**

OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine. OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On doit appliquer OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> tôt en postlevée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissant es seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

### **MODE D'ACTION**

OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale

### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

#### **Plantes sensibles**

Ne pas appliquer directement OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

#### **Sites non ciblés**

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

#### **Rotation des cultures**

2024-0235  
2024-01-24

Les champs ayant été traités à OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en fêverole à a petites grains, en fêveroles, en lin, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en soja, en tournesol ou en blé ou aménagés en jachère d'été.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

### **Mélanges en réservoir**

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette

### **Précautions touchant l'équipement de pulvérisation**

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

#### **Pour éviter la dérive:**

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

### **Instructions de nettoyage du pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:

2024-0235

2024-01-24

- Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

## MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zone tampon de pulvérisation requise (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres:
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, avoine, groupe de cultures 17 herbes fourragères cultivées pour la production de semences, brome	1	0	1	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## **OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> APPLIQUÉ SEUL**

### **Cultures homologuées**

Blé de printemps, blé durum, blé d'hiver, orge de printemps et avoine.

### **Taux d'application**

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir la liste de mauvaises herbes supprimées ci-dessous), appliquer OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à raison de 1,0 L/ha dans au moins 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé de printemps, le blé durum, le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine du stade 2 feuilles déployées à juste avant le stade de l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active (stade de 2 - 4 feuilles). Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

**Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à raison de 1,0 L/ha**

**Mauvaises herbes supprimées:**

2024-0235  
2024-01-24

bardane	ansérine de Russie
gaillet gratteron (stade de 1 à 8 verticilles) *	bourse-à-pasteur
lampourde glousteron	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
sagesse-des-chirurgiens	tournesol (annuel)
ortie royale	vesce
kochia à balais*	canola spontané
chénopode blanc	lin spontané
plantain	renouée liseron
laitue scariole	moutarde des champs
herbe à poux	radis sauvage
amarante à racine rouge	

\* y compris les biotypes résistants à l'ALS

### **Mauvaises herbes réprimées:**

érodium cicutaire

### **Instructions pour le mélange**

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
  2. Commencer l'agitation.
  3. Ajouter la quantité requise de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup>.
  4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
  5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
  6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.
- Note : Ne pas ajouter de surfactant à ce mélange en réservoir.

### **Délai à respecter avant la récolte/pâturage**

1. Délai pour la récolte ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
2. Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup>**

#### **Cultures homologuées**

Blé de printemps, blé d'hiver, blé durum et orge de printemps (voir le tableau ci-dessous pour connaître les exclusions).

#### **Directives d'application**

Les mélanges en réservoir de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> avec d'autres herbicides permettent de supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles et des graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Se conformer aux précautions, aux restrictions, aux intervalles minimums avant la récolte et aux directives les plus sévères, indiquées sur les étiquettes de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> et des produits d'association.

**REMARQUE: MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> À RAISON DE 0,8 L/HA EST UTILISÉ SEULEMENT AVEC SIMPLICITY GoDRI ET EST PRÉVUE POUR DES ÉTAGES ET DES INFESTATIONS DE MAUVAISES HERBES.**

**Mélanges en réservoir de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à raison de 0,8 L/ha pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles**

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Simplicity GoDRI Herbicide	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver	52 g/ha	Graminées annuelles: brome du Japon <sup>***</sup> , folle avoine <sup>**</sup>  Mauvaises herbes à feuilles larges: kochia à balais <sup>''</sup> , chénopode blanc, amarante à racine rouge, renouée liseron, canola spontané
		70 g/ha	Mauvaises herbes au-dessus plus: Graminées annuelles: échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, folle avoine  Mauvaises herbes à feuilles larges: gaillet gratteron, stellaire moyenne, spargoute des champs, saponaire des vaches, sagesse-des-chirurgiens, ortie royale, mauve à feuilles rondes, bourse-à-pasteur, renouée, tabouret des champs

\* Y compris les biotypes résistants à l'ALS.

\*\* Seulement pour la suppression de faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m<sup>2</sup>).

\*\*\* De la 1 à 4 feuilles, 2 tills dans de bonnes conditions de croissance.

" Moins de 100 plantes/m<sup>2</sup>, moins de 15 cm de hauteur.

**Mélanges en réservoir de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à raison de 1,0 L/ha plus autres herbicides pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles**

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Simplicity GoDRI	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver	52 g/ha	folle avoine <sup>**</sup> brome du Japon <sup>***</sup>
		70 g/ha	Graminées annuelles : échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, brome du Japon, folle avoine, sétaire glauque  Mauvaises herbes à feuilles larges; chardon des champs, pissenlit, spargoute des champs, saponaire des vaches, mauve à feuilles rondes, soude roulante, répression du crépis des toits jusqu'à la première étape de la fleur, lychnide blanche, saison longue lutte (jusqu'à la première étape de la fleur, à moins de 20 cm de hauteur)

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Axial	blé de printemps et orge de printemps	1,2 L	Graminées annuelles : échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, panic millet, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, avoine spontanée, folle avoine, sétaire glauque
Herbicide Traxos	blé de printemps et blé durum	1,2 L	Graminées annuelles : sétaire verte, ivraie de Perse, panic millet, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, avoine spontanée, folle avoine, sétaire glauque

" Le blé (y compris le blé durum) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des extrêmes de températures comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

\*\* Seulement pour la suppression de faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m<sup>2</sup>).

\*\*\* De la 1 à 4 feuilles, 2 tills dans de bonnes conditions de croissance.

### Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter les herbicides WG en premier, puis les liquides, selon le mélange de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de produit d'association.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

**Note : N'ajouter que l'adjuvant recommandé. Suivre l'étiquette du produit d'association pour l'ordre de mélange.**

### Amélioration des Pâturages contenir d'herbe fourragère seulement

OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> peut être appliqué en post-levée comme un spray de diffusion pour supprimer les mauvaises herbes dans les pâturages améliorés qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Ces pâturages peuvent contenir les espèces de graminées fourragères non indigènes, adaptées ou introduites.

Ne pas pulvériser les pâturages améliorés si la blessure des espèces légumineuses existantes ne peut être tolérée. OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> peuvent blesser ou éliminer les plantes légumineuses (par exemple la luzerne, des espèces de trèfle).

### MODE D'EMPLOI

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Pasteures en mauvais état ou sous le stress (par exemple, sur-pâturées, déficiente en nutriments, etc.) pourraient entraîner une diminution de contrôle des mauvaises herbes à la suite d'une concurrence limitée des herbes de pâturage. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

**Taux d'application:** OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à 1 L/ha

2024-0235  
2024-01-24

**Mauvaises herbes supprimées:** Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à 1 L/ha seulement.

**Restrictions:**

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Consulter l'étiquette principale de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**MODE D'EMPLOI**

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS GROUPE DE CULTURES 17 HERBES FOURRAGÈRES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES :** Ensemencement et brome établi (herb hybride, des près, inerme), fétuque, vulpin des près, dactyle pelotonné, agrostide blanche, Alpiste roseau, ray-grass, fléole des près, et agropyre.

OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> peut être appliqué en post-levée<sup>MC</sup> comme un spray de diffusion pour supprimer les mauvaises herbes dans Groupe de Cultures 17 herbes fourragères cultivées pour la production de semences qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Appliquer sur les semis (4 feuilles à la feuille de drapeau) ou sur les herbes fourragères établies.

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Taux d'application: OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à 1 L/ha

Mauvaises herbes supprimées: Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> à 1 L/ha seulement.

**Restrictions:**

Toutes les conséquences (le matériel laissé dans le champ après la récolte des herbes fourragères du Groupe de culture 17 cultivées pour la production de semences) peuvent être utilisées comme fourrage, foin ou pâturage dans les conditions suivantes :

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS BROME (HERB HYBRIDE, DES PRÉS, INERME) CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES, FOURRAGE OU FOIN**

Après le traitement avec OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup>, suivez ces restrictions de pâturage:

- NE PAS permettre bétail de brouter pendant les 7 jours suivant l'application pour fourrage ou foin.
- NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application pour fourrage ou foin.
- NE PAS récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application pour la production de semences.

Taux d'application: Appliquer 1 L/ha dans un minimum de 100 L d'eau/ha. Appliquer aux mauvaises herbes en croissance active au printemps ou à l'automne après l'ensemencement.

Consulter l'étiquette principale de OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> ou les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 en rotation avec différents groupes d'herbicides s'attaquant aux mêmes mauvaises herbes d'un champ. S'il y a lieu, utiliser OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> ou les herbicides des groupes 2 et 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le

2024-0235

2024-01-24

moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. au 1-855-264-6262.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

OUTSHINE ALL IN<sup>MC</sup> est une marque de commerce d'une compagnie du groupe ADAMA.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.